



DOSSIER DE PRESSE

© Konrad Skotnicki

COP30 : résister pour protéger l'Accord de Paris et les peuples en première ligne

} réseau
action
climat france



Glossaire

AIE : Agence internationale de l'énergie

APD : Aide publique au développement

CAD : Comité d'aide au développement

CBDR-RC : principe des responsabilités communes mais différenciées et capacités respectives

CCNUCC : Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques

CDN : Contributions nationales déterminées

CLPE : principe du consentement libre, préalable et éclairé

COP : Conférence des Parties

CSA : Comité de la sécurité alimentaire mondiale

FRLD : Fonds de réponse aux pertes et dommages

GGA : Objectif Mondial sur l'Adaptation

GIEC : Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat

JTWP : Programme de Travail pour une Transition Juste

NCQG : Nouvel Objectif Collectif Quantifié

PAG : Plan d'action genre

NGCCFP : Points focaux nationaux Genre et Changement climatique

WGC : La Constituante Femmes et Genre de la CCNUCC

Sommaire

Glossaire.....	3
Introduction.....	4
10 ans après, le bilan de l'Accord de Paris	6
La COP30 aux portes de la Guyane : la prise en compte des territoires dit d'outre-mer.....	10
Abaissier le seuil d'étude environnementale des projets miniers en Guyane de 25 à 10 hectares	10
Restituer les 400 000 hectares de terres promis aux peuples autochtones de Guyane	10
Assurer une représentation pleine et diversifiée des territoires dit outre-mer aux COP	10
Pas de climat sans forêts, pas de forêts sans peuples	13
Pas seulement pour eux, mais avec eux : mettre les populations autochtones au coeur de l'action climatique	14
Le Mécanisme d'action de Belém : la nécessité de faire de la transition juste une réalité	16
L'agroécologie comme voie prioritaire pour la Transition Juste des systèmes alimentaires.....	17
Rebâtir la confiance Nord-Sud - la finance publique avant le profit privé	18
Si elle n'est pas régulée, la finance privée finance le pire.....	20
La dette climatique de la France le gouvernement français face à ses responsabilités.....	21
Des milliards aux milliers de milliards : la "roadmap" de Bakou à Belém	22
De Belém à Nairobi : la justice fiscale sauvera le climat.....	23
Fiscalité et climat : une convergence décisive en 2025	23
Actuellement réfractaire, la France appelée à jouer un rôle moteur dans les négociations.....	23
Mettre l'adaptation et les pertes et dommages au coeur de la justice climatique	24
L'Adaptation.....	24
Les pertes et dommages.....	25
COP30 : l'égalité de genre, un rempart contre le recul des droits.....	25
Les Bilans mondiaux : maintenir la crédibilité des engagements déjà pris et de ceux à venir	27
Bilan Mondial n°2 : le compte à rebours a commencé	27
Bilan Mondial n°1 : processus enlisé, une décision attendue à Belem.....	27
Pour réussir : les COP dont nous avons besoin.....	28
Contactez les ONG pour en savoir plus sur les enjeux de la COP	31

Introduction

Dix ans après l'Accord de Paris, la COP30 se tiendra à Belém, au Brésil, du 10 au 21 novembre 2025. Cette étape intervient dans un contexte géopolitique terrible : des États qui bafouent le droit international sous nos yeux. Le 16 septembre, la commission d'enquête du Conseil des droits de l'homme de l'ONU rendait ses conclusions pour qualifier de génocide les actions menées par Israël à l'égard des Palestiniens dans la bande de Gaza¹. À cela s'ajoute une instrumentalisation de l'économie mondiale par les États-Unis, ou encore la crise de la dette des pays du Sud toujours plus profonde. Il y a une montée de la défiance envers le multilatéralisme et des reculs politiques en matière climatique. Pendant ce temps, l'urgence s'aggrave : la limite critique de 1,5 °C pourrait être franchie dès la prochaine décennie².

La COP30 doit ouvrir le troisième cycle des feuilles de route climat (Contributions Nationales Déterminées), obligations quinquennales prévues par l'Accord de Paris.

Mais 95% des pays n'ont pas respecté la date limite du 10 février 2025 pour soumettre leurs nouveaux objectifs, et beaucoup risquent d'attendre Belém pour le faire. Ce retard affecte le processus et met en question sa crédibilité. **Ce qui compte désormais, c'est la qualité des feuilles de route et la réelle mise en œuvre** du Bilan Mondial de 2023. Le secrétaire général de l'ONU a rappelé, en septembre dernier, que la conférence « doit se conclure par un plan de réponse mondial crédible pour nous remettre sur la bonne voie³ ».

Face à ces insuffisances, la société civile se retrouvera à Belém notamment dans le cadre du Sommet des Peuples. Un espace de liberté et de résistance, pour dire non au sacrifice des écosystèmes et des générations futures, mais aussi pour affirmer des alternatives et porter des solutions. **Nous serons également dans les salles de négociations, les COP sont aussi nos espaces : c'est notre devoir de nous les réapproprier.**



© Mika Baumeister -unsplash

10 ans après, le bilan de l'Accord de Paris

Dix ans après son adoption, l'Accord de Paris s'impose toujours comme le seul outil multilatéral capable de fixer un cap collectif face à la crise climatique. Sa force dépend pourtant de l'usage qu'en font les États : engagement réel ou simple incantation. Encore faut-il l'utiliser comme une boussole, plutôt que de l'attendre comme une solution miracle.

LES FORCES DE L'ACCORD DE PARIS

- **Résilience** : Il a démontré sa résilience, malgré les crises successives : à l'exception du retrait temporaire des États-Unis, il reste le seul outil multilatéral ratifié par 194 États dont nous disposons aujourd'hui.
- **Inflexion de la trajectoire de température** : En 10 ans, l'Accord de Paris a permis d'infléchir la trajectoire de réchauffement climatique mondiale. Au total, selon les scénarios les plus pessimistes, le réchauffement serait contenu entre 2,6 - 2,8° degrés, alors qu'il était annoncé à 4°C avant la ratification de l'Accord.
- **Force juridique** : La justice climatique n'est plus une option, c'est une obligation juridique. En 2025, la Cour Internationale de Justice a déterminé que l'objectif de limitation du réchauffement à 1,5 °C est juridiquement contraignant au titre de l'Accord de Paris et pour tous les États.
- **La sortie des énergies fossiles enclenchée** : Alors que les énergies fossiles étaient absentes du texte adopté à Paris en 2015, 7 ans plus tard, les États se sont engagés à une sortie progressive de toutes les énergies fossiles.
- **Justice climatique** : L'Accord de Paris a permis une avancée historique après 30 ans de combat : la création du Fonds pour les pertes et dommages (mais n'a pas encore résolu la question de son financement à la hauteur des besoins), ainsi que l'intégration des enjeux de genre, amorcée avec le Programme de travail de Lima et renforcée par la possible adoption du prochain programme d'action genre, qui couvrira les dix prochaines années lors de la COP30.

LES LIMITES DE L'ACCORD DE PARIS

- **Un accord fragilisé** : le contexte géopolitique, la recrudescence des gouvernements climatosceptiques, et la pression des milliers de lobbies des énergies fossiles qui participent désormais aux COP.

- **La diplomatie économique au service des énergies fossiles** : les engagements à atteindre la neutralité climatique ne riment pas encore avec fin des soutiens aux énergies fossiles. Les producteurs d'énergie et les industries fortement émettrices continuent de bénéficier d'appuis gouvernementaux, diplomatiques et financiers. TotalEnergies, par exemple, prévoit de consacrer encore 2/3 de ses investissements aux hydrocarbures en 2030, avec le soutien de la diplomatie française.



© Jean-Francois Fort - Hans Lucas via AFP

- **Angles morts sectoriels et programmes de travail trop timides** : les émissions du transport international (aviation, maritime) ne sont pas intégrées dans l'Accord de Paris alors même que le trafic aérien explose. Les programmes de travail sur agriculture et systèmes alimentaires, déforestation, transition juste, genre restent trop souvent cantonnés à des principes.

- **Dépassement du 1,5 °C** : les émissions mondiales continuent d'augmenter, et au rythme actuel, le budget carbone 1,5°C sera épuisé d'ici 3 ans. Franchir ce seuil aurait des conséquences graves et irréversibles

pour les écosystèmes et les populations. Chaque fraction de degré évitée reste cruciale.

• **Manque d'exemplarité française :** la France ne joue pas le rôle de gardienne de l'Accord de Paris : depuis le début de l'année 2025, les émissions ne baissent plus, les budgets affectés à la transition

écologique diminuent, et le gouvernement Bayrou a reculé sur plus de 43 mesures importantes pour faire face à la crise climatique. En outre, les engagements de la France ne couvrent pas les émissions importées via les biens consommés mais produits ailleurs. Résultat, l'empreinte carbone des français reste largement supérieure à la moyenne planétaire.



© Marco Longari / AFP

NOS RECOMMANDATIONS POUR CONSOLIDER L'ACCORD DE PARIS

• **Réformer la gouvernance :** pour renforcer sa légitimité et la représentation des voix des plus vulnérables, une réforme du mode de fonctionnement des COP est indispensable. À commencer par un encadrement de la participation et des pratiques des lobbies des énergies fossiles.

• **Mobiliser les financements nécessaires en réformant l'architecture financière mondiale :** pour réussir, l'Accord de Paris a besoin d'un ingrédient qui manque cruellement aujourd'hui : les financements en quantité et qualité suffisante qui n'entraînent pas les États les plus pauvres dans une spirale du surendettement. Cela implique une réforme des règles du jeu, et la création de nouveaux mécanismes de taxation – c'est tout l'enjeu de la Convention onusienne sur la coopération fiscale.

• **Garantir la transition juste :** Pour susciter l'adhésion et atteindre ses objectifs, l'Accord de Paris a besoin d'acter un principe directeur, celui de la transition juste, pour amortir l'impact social des politiques climatiques sur les populations, les travailleurs et travailleuses, et imposer des garde fous sociaux et environnementaux à l'extraction des minerais critiques pour la transition écologique.

• **Stop aux fausses solutions :** il faut renforcer les garde-fous face à la tentation de mobiliser des mirages technologiques et autres solutions inefficaces ou indisponible à court terme pour réduire rapidement

nos émissions de GES : les crédits carbone pour "compenser" les émissions, les technologies coûteuses et immatures de capture et la séquestration du carbone, les OGM dans l'agriculture, les centrales nucléaires trop longues et coûteuses à construire, le gaz fossile trop souvent présenté à tort comme une énergie "de transition".

• **Renforcer la redevabilité des acteurs non-étatiques pour mettre un stop au greenwashing :** depuis la COP21, on recense des engagements climatiques de la part de 20 000 entreprises, et 210 coalitions non-étatiques se sont engagées à soutenir la mise en oeuvre de l'accord de Paris. Cependant, la plupart n'ont aucun cadre de redevabilité robuste et peuvent promettre sans prouver de résultats derrière. Le temps où les mots suffisaient est passé : il est temps d'encadrer fermement l'Agenda de l'action sous l'Accord de Paris en obligeant ces acteurs non-étatiques et coalitions à faire un reporting sérieux et régulier, et à en conditionner leur participation aux COP.

La COP30 aux portes de la Guyane : la prise en compte des territoires dit d'outre-mer

La France, à travers sa responsabilité vis-à-vis de ses territoires ultramarins, doit concilier préservation environnementale, respect des droits humains et crédibilité diplomatique. Cela suppose des engagements concrets et durables. La France ne peut se rendre à la COP30 sans résoudre ses propres manquements en Guyane notamment, et sans renforcer la représentation des territoires ultramarins et de leurs spécificités dans les négociations internationales.

ABAISSEZ LE SEUIL D'ÉTUDE ENVIRONNEMENTALE DES PROJETS MINIERS EN GUYANE DE 25 À 10 HECTARES

En Guyane, la réglementation minière illustre les contradictions françaises. Aujourd'hui, seuls les projets dépassant 25 hectares sont soumis à étude d'impact environnemental, ce qui laisse de côté une grande partie des activités extractives. **Or, ce territoire abrite 90 % de forêts primaires, d'une valeur écologique inestimable, et subit déjà la disparition de près de 500 hectares par an**, fragmentés en petits permis échappant à toute évaluation systématique. Les conséquences sont majeures : morcellement des écosystèmes, chute de la biodiversité, contamination mercurielle des sols et des cours d'eau. Abaisser ce seuil à 10 hectares permettrait d'aligner la réglementation minière sur les standards nationaux de gestion forestière durable et de réduire un fractionnement artificiel qui fragilise encore davantage les forêts tropicales.

RESTITUER LES 400 000 HECTARES DE TERRES PROMIS AUX PEUPLES AUTOCHTONES DE GUYANE

La reconnaissance des droits des peuples autochtones est une autre urgence. **En avril 2017, l'État s'est engagé à restituer 400 000 hectares aux communautés de Guyane via le Grand Conseil Coutumier.** Huit ans plus tard, cette promesse reste largement non tenue, malgré son importance écologique, sociale et juridique. Cette restitution constitue à la fois un impératif climatique, puisque la gestion autochtone a prouvé son efficacité pour préserver les forêts, et un impératif de justice. Elle relève du respect du droit international, notamment du principe du consentement libre, préalable et éclairé (CLPE), consacré par la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones. Il est essentiel de rappeler que la France n'a toujours pas ratifié la Convention 169 de l'Organisation internationale du travail, traité contraignant qui reconnaît explicitement ce droit. Ce refus mine sa crédibilité internationale et entretient une injustice historique que seule une restitution effective pourrait commencer à réparer.

ASSURER UNE REPRÉSENTATION PLEINE ET DIVERSIFIÉE DES TERRITOIRES DIT OUTRE-MER AUX COP

Enfin, la pleine intégration des territoires dit d'outre-mer dans les négociations internationales est indispensable. **Ces territoires, qui concentrent 80 % de la biodiversité française, sont en première ligne face aux cyclones, aux sécheresses, à la montée des eaux et à la dégradation rapide des récifs coralliens.** Leur expertise en matière d'adaptation, d'agroécologie tropicale, de gestion des risques cycloniques et protection côtière constitue un atout majeur pour



© Philippe Lopez – AFP

la diplomatie climatique, notamment pour renforcer les alliances avec les petits États insulaires et les pays amazoniens. Pourtant, ils restent trop souvent cantonnés à un rôle symbolique. Une représentation pleine et diversifiée suppose d'inscrire des représentant·e·s ultramarin·e·s dans les groupes de travail préparant les positions françaises, de garantir leur participation effective aux négociations et aux réunions bilatérales, de leur donner accès à des formations spécifiques et d'assurer une sélection transparente, reflétant la diversité des territoires et des profils (élu·e·s, scientifiques, jeunes, femmes).

À l'heure où la COP30 se tient aux portes de la Guyane, et alors que la COP31 pourrait avoir lieu dans le Pacifique, il serait inacceptable que la France continue à reléguer ses territoires dit d'outre-mer au rang de figurants. Les territoires ultramarins portent encore les stigmates d'un lourd passé colonial, et subissent déjà de plein fouet les conséquences de la crise climatique. Ne pas reconnaître leurs savoirs, leurs expériences et leurs revendications dans les négociations serait prolonger cette injustice. **La France ne peut pas prétendre défendre la justice climatique sur la scène internationale tout en marginalisant celles et ceux qui sont en première ligne. C'est une exigence de crédibilité, de respect des droits fondamentaux et de réparation historique.**



© Shutterstock

Pas de climat sans forêts, pas de forêts sans peuples

La COP30, aux portes de l'Amazonie, devra permettre d'obtenir des avancées concrètes pour mettre fin à la déforestation et à la dégradation des forêts d'ici 2030. L'Accord de Paris a inscrit cette lutte comme levier essentiel contre le changement climatique dans son article 5. Le premier Bilan mondial, au paragraphe 33, fixe cet objectif à 2030. L'élan donné par les décisions de la COP16 (biodiversité) sur les synergies climat-bio-diversité, ainsi que par l'avis consultatif de juillet 2025 de la Cour internationale de Justice ([Obligations des États en matière de changement climatique](#)), doit être saisi pour construire un plan d'action coordonné.

Des mesures urgentes sont nécessaires pour dépasser la fragmentation des actions actuelles. Elles doivent s'articuler avec les calendriers de sortie des combustibles fossiles, s'appuyer sur un mandat conjoint des Conventions de Rio et intégrer des indicateurs robustes permettant de suivre l'intégrité écologique, les bénéfices de l'adaptation fondée sur les écosystèmes et le risque d'effondrement des écosystèmes.

Un plan international de lutte contre la déforestation reposerait sur :

- L'adoption d'une approche globale et la mise en place de plans nationaux de lutte contre la déforestation, avec un accompagnement via les CDN, les plans d'adaptation et d'atténuation, incluant protection et restauration.
- La reconnaissance du rôle des peuples autochtones et des communautés locales, et le soutien à leurs droits fonciers, à travers leur participation renforcée aux

processus décisionnels, une meilleure prise en compte de leurs besoins et des financements directs.

- Une réforme des systèmes financiers s'appuyant sur le Bilan Mondial 1, réduisant les dettes et privilégiant des approches de protection des écosystèmes à haute intégrité, plutôt que des mécanismes de marché carbone, avec des financements directs pour les peuples autochtones et communautés locales.
- Un renforcement de la lutte contre les facteurs de déforestation, en intégrant les liens avec le commerce de commodités à risque et les « minéraux de transition », et en excluant l'utilisation énergétique de la biomasse forestière à grande échelle.
- Une amélioration des systèmes de suivi de la déforestation et de la dégradation des forêts.
- Une pérennisation des engagements politiques sur la déforestation, favorisant les synergies entre les conventions de Rio et entre les plans nationaux (CDN, plans biodiversité).

Pas seulement pour eux, mais avec eux : mettre les populations autochtones au cœur de l'action climatique

Vitale pour la régulation du climat à l'échelle planétaire, l'Amazonie, théâtre emblématique de la COP30, tel que l'a voulu le président Lula, est à bout de souffle. Après avoir perdu plus de 88 millions d'hectares en raison de l'exploitation minière, de méthodes intensives d'agriculture et d'élevage auxquels s'ajoutent des records historiques de sécheresse, la forêt amazonienne s'approche dangereusement de son point de non-retour.

Celles et ceux qui en assurent la protection souhaitent enfin être entendu•e•s.

Depuis des mois, des autorités et leaders autochtones du bassin amazonien, représentant plus de 500 peuples autochtones à travers les neuf pays de la région (Brésil, Bolivie, Pérou, Équateur, Colombie, Venezuela, la Guyane, le Suriname et la Guyane française)⁴, s'organisent et se mobilisent avec pour objectifs de proposer des solutions alternatives lors du Sommet des Peuples et peser de tout leur poids dans les négociations climat dont les enjeux font fortement écho à ceux de leurs territoires. En effet, la COP30 doit créer un précédent pour une meilleure prise en compte des besoins et voix des populations autochtones, dont les savoirs et savoir-faire sont vitaux pour concevoir des stratégies d'atténuation et d'adaptation plus efficaces.

© Konrad Skotnicki



Pour que la COP30 soit à la hauteur, elle devra :

- **Reconnaître et protéger les territoires autochtones comme leviers d'atténuation et d'adaptation climatiques**, notamment en les intégrant dans la liste des indicateurs de l'Objectif Mondial sur l'Adaptation (GGA).

- **Renforcer l'accès direct des peuples autochtones aux mécanismes de financement climat** tels que le Fonds Vert pour le Climat, le Fonds pour l'Adaptation et le Fonds pour répondre aux pertes et dommages. Il est tout aussi crucial que les peuples autochtones soient représentés de manière équitable dans la gouvernance de ces mécanismes, garantissant des décisions inclusives et respectueuses de leurs droits.

- **Accorder aux représentant·e·s des peuples autochtones une place effective dans toutes les instances de la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC)**, notamment lors des COP. Chaque délégation nationale doit inclure au moins un·e représentant·e autochtone, avec un soutien logistique et financier pour assurer leur participation active aux négociations.

- **Garantir la protection et la sécurité des défenseurs et défenseuses qui défendent leurs terres face à l'urgence climatique et aux activités extractives**, en l'intégrant dans le GGA, le Bilan Mondial et le Programme de Travail pour une Transition Juste (JTWP).

- **Reconnaître les savoirs traditionnels des peuples autochtones comme des stratégies efficaces et légitimes de lutte contre le changement climatique.** Cela inclut leur intégration dans le GGA et

la reconnaissance de la disparition de ces savoirs comme une perte irréversible pour laquelle le Fonds pour répondre aux pertes et dommages pourrait être sollicité.

- **Accélérer la définition d'un calendrier contraignant de sortie juste de toutes les énergies fossiles, en priorisant l'interruption de l'exploration et de l'extraction dans les zones d'importance particulière pour la biodiversité et les écosystèmes.** Il faut dans le JTWP l'intégration du respect des droits des peuples autochtones, la sortie des énergies fossiles, et l'exclusion des activités d'extraction de minéraux critiques dans les territoires autochtones, ainsi que l'exclusion des monocultures pour les biocarburants dans ces territoires.

Le Mécanisme d'action de Belém : la nécessité de faire de la transition juste une réalité

La transition juste s'enracine dans les luttes syndicales, avec une exigence simple : que la fin des énergies polluantes ne se traduise pas par l'abandon des travailleurs et travailleuses et des communautés qui en dépendent. Cette notion s'est désormais élargie à d'autres enjeux essentiels comme l'accès à l'énergie, la gestion des minerais critiques, la lutte contre la pauvreté énergétique ou encore les questions agricoles et alimentaires.

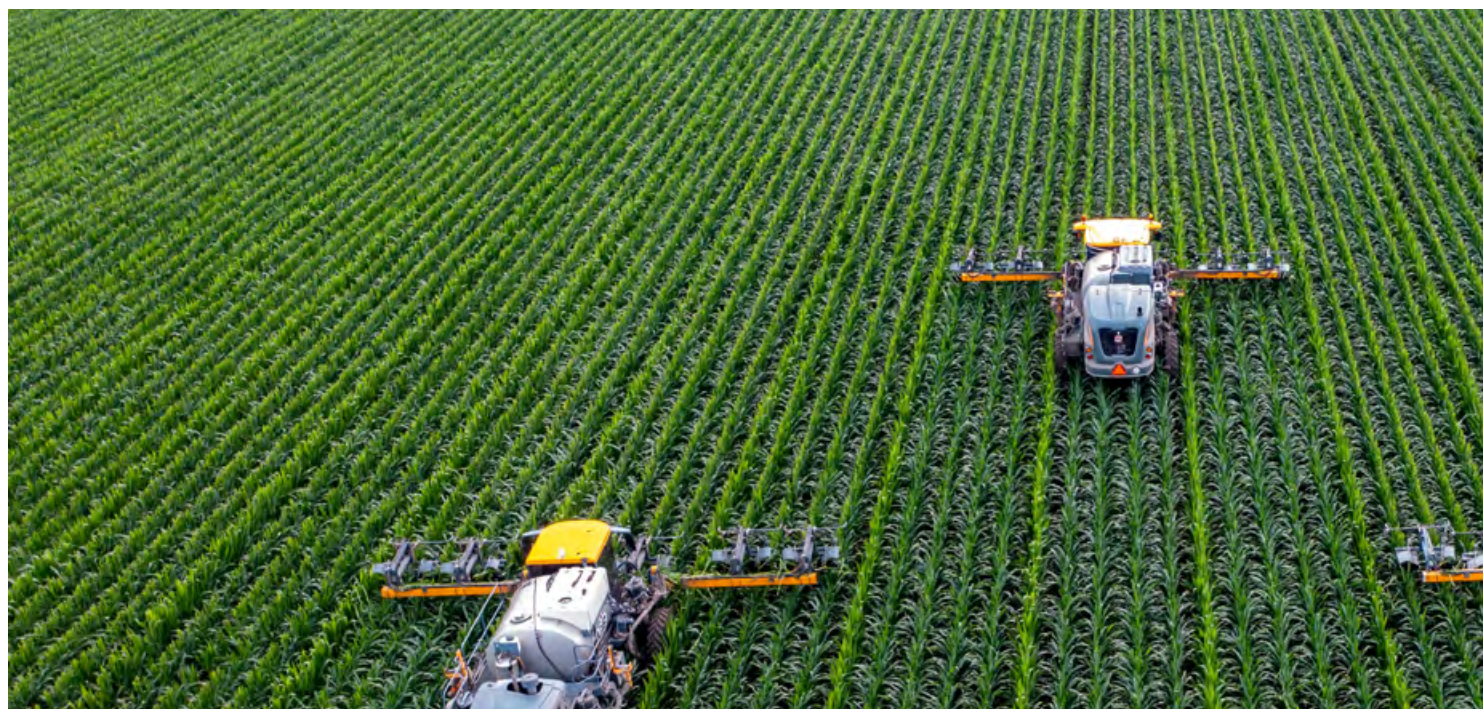
Le Programme de travail sur la transition juste, lancé à la COP27, est aujourd'hui le seul espace onusien explicitement consacré à la justice sociale dans l'action climatique. Il rassemble gouvernements, syndicats, communautés et société civile. Mais tant qu'il se limite à des dialogues et reste isolé des multiples initiatives

internationales et des experts sur la transition juste, il reste insuffisant. La COP30 doit permettre de franchir une étape décisive.

Pour cela, nous avons absolument besoin d'un organe permanent : le Mécanisme d'action de Belém. Sa mission serait de coordonner et d'accélérer les efforts pour que la transition soit réellement équitable. Ce mécanisme permettrait de transformer une promesse en architecture institutionnelle, en intégrant pleinement les principes d'équité et de responsabilités communes mais différenciées. Il fournirait aux pays le soutien, les moyens et la redevabilité nécessaires pour garantir que les travailleurs et travailleuses, et les communautés restent au centre des politiques climatiques, tout en levant les obstacles qui freinent la transformation des économies.

Sans justice sociale et économique, la transition écologique restera un mirage. À Belém, il est temps de passer de la rhétorique à l'action et de faire de la transition juste une réalité.

© James Baltz - unsplash



L'agroécologie comme voie prioritaire pour la Transition Juste des systèmes alimentaires

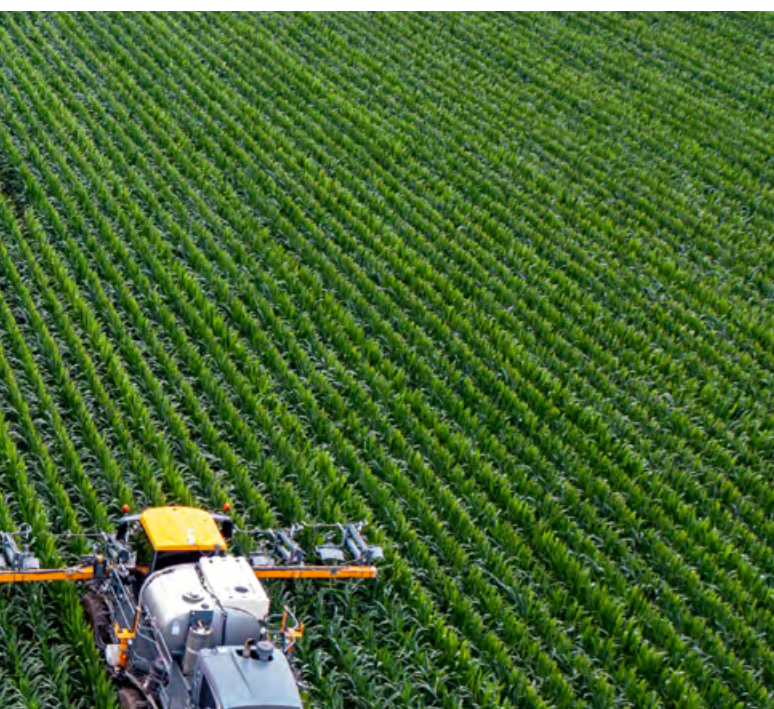
Avec un pays hôte comme le Brésil, qui a fait du droit à l'alimentation une priorité politique, la COP30 doit placer la transition juste des systèmes alimentaires au cœur des discussions. L'agroécologie, les droits fonciers des paysans et des populations rurales, ainsi que les droits des peuples autochtones doivent être intégrés aux négociations agricoles et liés aux autres grands thèmes : adaptation, atténuation et transition juste.

L'agroécologie est l'approche la plus soutenue par les acteurs de l'alimentation. Définie dans un cadre multilatéral, avec les dix éléments de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture et les recommandations du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA), elle offre des co-bénéfices uniques : adaptation, atténuation, biodiversité, nutrition, santé humaine et environnementale. Elle permet aussi aux

producteurs et productrices de gagner en autonomie vis-à-vis des intrants chimiques coûteux et favorise l'égalité de genre dans les systèmes alimentaires.

Alors que l'agriculture est le moyen de subsistance de 2,6 milliards de personnes et que près de la moitié de l'humanité vit dans un foyer qui en dépend, ce sont celles et ceux qui cultivent, élèvent, pêchent ou protègent les forêts qui subissent le plus la faim, la pauvreté et la marginalisation. Souvent exclus des financements climatiques, leurs savoirs agroécologiques restent invisibilisés, tandis que leurs terres sont accaparées, parfois au nom de la transition énergétique. Leur voix doit être au centre de la COP30.

La Transition juste de l'agriculture et de l'alimentation nécessite des signaux politiques clairs pour sortir de l'agriculture industrielle et promouvoir l'agroécologie. Il n'est plus acceptable que les intérêts privés de l'agro-industrie bloquent ou invisibilisent des solutions scientifiques et adaptées aux besoins des communautés directement affectées. Elle suppose aussi de s'attaquer à l'injustice structurelle de l'économie mondiale : les pays du Sud, déjà frappés par des impacts climatiques qu'ils n'ont pas causés, sont contraints d'arbitrer entre protéger leurs populations ou rembourser leur dette.



Rebâtir la confiance Nord-Sud - la finance publique avant le profit privé

La COP29 a laissé un goût amer. **Les ratés de Bakou et de Séville ainsi que les coupes dans l'aide publique au développement ont creusé la défiance, notamment parmi les pays les plus vulnérables.** Sans un sursaut à Belém, la fracture Nord-Sud ne fera que s'aggraver. La COP30 doit donc envoyer un signal clair : les pays développés doivent rendre des comptes sur leurs engagements financiers, renforcer les financements pour l'adaptation et pour les pertes et dommages, et s'engager dans une réforme profonde du système financier international.

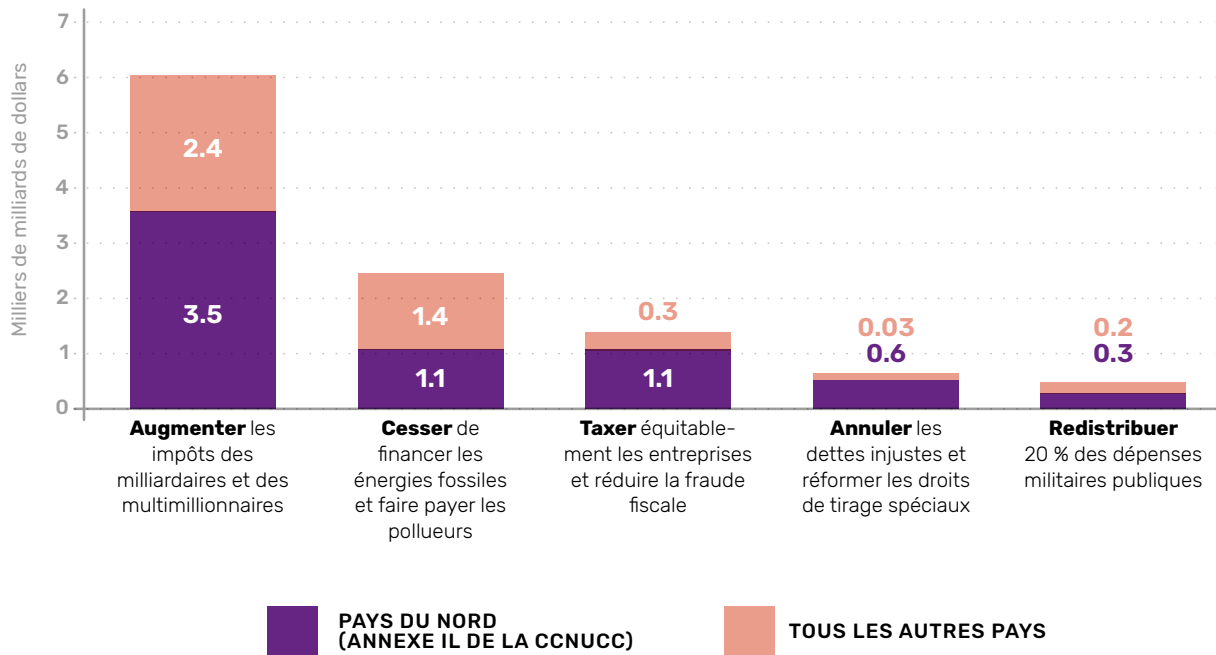
Elle doit aussi ouvrir la voie à de nouvelles sources de financement public fondées sur la justice, comme des taxes internationales reposant sur les principes du pollueur-payeur et des responsabilités communes mais différenciées. Deux ans après ses débuts, le groupe de travail cofondé par la France doit désormais passer l'action en annonçant des mesures nationales et régionales de taxation de l'industrie fossile et des transactions financières hautement spéculatives, et en plaidant pour la mise en œuvre de mesures internationales au niveau de la Convention fiscale des Nations unies.

Selon les chiffres préliminaires, publiés en 2025, l'APD des pays membres du CAD de l'OCDE a diminué pour la première fois depuis 2017, enregistrant **une baisse de 7,1 % par rapport à 2023.**

De plus, d'après les prévisions de l'OCDE, l'APD devrait enregistrer **une baisse comprise entre 9 % et 17 %** en 2025, qui viendrait s'ajouter à la diminution de 9 % observée en 2024.

En 2027, l'APD devrait retomber au niveau de 2020.

Figure 1: Financement public annuel pouvant être généré par des mesures équitables, redistributives et fondées sur le principe du pollueur-payeur.



SOURCE: OIL CHANGE INTERNATIONAL

Dans ce contexte, le discours dominant en France est dangereux. **Affirmer que les caisses publiques sont vides et que la finance privée comblera le déficit revient à confier l'avenir du climat à des acteurs guidés par le profit.** Cette fuite en avant est un leurre. Les solutions existent et elles sont politiques : annuler la dette du Sud Global, supprimer les subventions aux énergies fossiles, taxer les profits records des multinationales fossiles et de la grande richesse, ou encore réaffecter la taxe sur les billets d'avion et la taxe sur les transactions financières au service de la solidarité internationale plutôt que de revenir en arrière, comme l'a fait le budget 2025 du gouvernement Bayrou en supprimant leur affectation à l'Aide publique au développement.

Ce sont ces choix, et non la dépendance à la finance privée, qui permettront de restaurer la confiance Nord-Sud et de donner à l'action climatique les moyens dont elle a besoin.

En parallèle, les États doivent reprendre la main. Ils ont le pouvoir de canaliser la finance privée et d'imposer que les capitaux servent réellement la transition, au lieu d'alimenter la spéculation et les énergies fossiles. **La France et l'Union européenne doivent fixer des règles claires : sans régulation forte, la finance privée restera un frein et non un levier.**

Si elle n'est pas régulée, la finance privée finance le pire

Fonder une partie de la stratégie climatique sur la finance privée ne peut être efficace que si celle-ci s'engage réellement. Or, aujourd'hui, les banques financent encore deux fois plus les énergies fossiles que leurs alternatives soutenables. Alors que l'Agence internationale de l'énergie (AIE) appelle à une hausse massive des financements pour la transition, les plus grandes banques du monde continuent de préférer les énergies fossiles. Concrètement, pour chaque euro investi dans les énergies fossiles, seuls 42 centimes vont aux alternatives soutenables,⁵ quand l'AIE estime qu'il faudrait atteindre un ratio de 6 pour 1 d'ici 2030 – soit quatorze fois plus⁶.

La transition énergétique ne pourra être financée que si les flux financiers privés cessent de soutenir l'expansion des énergies fossiles et sont massivement réorientés vers les alternatives soutenables. Il revient donc aux décideurs politiques de fixer des règles claires pour diriger les financements vers la transition.

Des milliards aux milliers de milliards : l'illusion d'une finance privée censée transformer de petits fonds publics en investissements massifs

Il y a dix ans, on parlait du passage « des milliards aux milliers de milliards » pour financer les Objectifs de développement durable, avec l'idée que de petites sommes publiques devaient déclencher d'énormes montants privés. Cela ne s'est pas produit. Les négociateurs de la CCNUCC ne doivent pas tomber dans le même piège en espérant que la finance privée prenne en charge l'adaptation. Actuellement, ses flux couvrent à peine 3 % des besoins, mais ils pourraient atteindre 15 % – voire davantage grâce à des approches innovantes⁷. Ce serait un progrès significatif, mais cela ne se produira pas si le marché est laissé à lui-même. Il faudra un effort concerté, visant à lever les barrières actuelles et à créer des conditions favorables, tout en restant réaliste : **le financement public demeurera indispensable.**

La dette climatique de la France

le gouvernement français face à ses responsabilités

Tout comme nous attendons avec une certaine inquiétude les CDN actualisées – et en retard – de la plupart des pays, de nouveaux engagements en matière de financement climatique sont également attendus (**Australie, Canada, France, Allemagne, Irlande, Japon, Luxembourg, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Espagne, Suède, Royaume-Uni**). La plupart des engagements avaient été délibérément fixés jusqu'à la fin de 2025 (ou début 2026, selon les années fiscales) afin de s'aligner sur le cycle des CDN et de permettre que la prochaine série d'engagements reflète et contribue au **Nouvel Objectif Collectif Quantifié sur le Financement Climatique (NCQG)**.

La France doit et peut faire plus pour soutenir le Sud Global à réduire ses émissions, à s'adapter aux impacts du changement climatique et financer les pertes et dommages qu'ils subissent de plein fouet alors qu'ils n'en sont pas responsables. Ce financement n'est pas un geste de charité : c'est un outil indispensable pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris et une obligation issue d'une dette climatique et écologique historique.

Le Réseau Action Climat estime que la part juste de la France, qui devait atteindre 8 milliards, n'est pas respectée. Mais au-delà de la quantité, la France doit honorer ses responsabilités en fournissant un financement climatique adéquat, de meilleure

qualité, nouveau et supplémentaire, basé sur des dons pour ne pas alimenter la crise de la dette.

Aujourd'hui, la finance climat publique française repose en grande majorité sur des prêts. En 2022, 92% des financements climatiques bilatéraux de la France étaient des prêts, et seulement 5 % des dons, avec une partie significative des prêts qui n'est pas concessionnelle, c'est-à-dire que les prêts sont accordés à des conditions proches de celles du marché⁸. Cette structure fragilise l'accès des pays vulnérables à des financements justes et accroît leur endettement.

L'amélioration de la qualité des financements doit être une priorité, en intégrant des objectifs ambitieux notamment en matière d'égalité de genre. Les femmes sont souvent affectées par les effets des changements climatiques de manière disproportionnée. De plus l'expérience internationale des programmes de développement montre qu'augmenter la prise en compte du genre dans le financement public du changement climatique constitue une occasion d'améliorer son efficacité et ses performances ainsi que la durabilité des investissements⁹.

Par ailleurs, la France doit garantir un meilleur équilibre entre financements pour l'atténuation et pour l'adaptation, en incluant désormais de manière explicite le financement des pertes et dommages.



© CIDSE

DES MILLIARDS AUX MILLIERS DE MILLIARDS : LA "ROADMAP" DE BAKOU À BELÉM

La Feuille de route qui sera adoptée à Belém ne peut pas se limiter à un rapport de plus. Elle doit devenir un véritable outil politique pour transformer les promesses en moyens. **Son objectif est clair : passer de 300 milliards de dollars à 1300 milliards, en identifiant les acteurs, les échéances et les mécanismes nécessaires pour y parvenir [CAN submission].** Pour être crédible, ce plan doit préciser les responsabilités de chaque pays, établir des indicateurs de suivi et fixer un calendrier contraignant permettant de mesurer les avancées.

Cette Feuille de route a le potentiel d'incarner une vision collective et un plan d'action concret pour accroître les financements climat en direction du Sud Global, dans la reconnaissance explicite de la dette climatique contractée par les pays riches. Elle doit mettre l'accent sur des

financements publics, nouveaux, additionnels et non générateurs de dette, dans le cadre de la CCNUCC comme à travers d'autres processus multilatéraux.

Enfin, cette Feuille de route doit analyser sans complaisance les contraintes structurelles qui freinent l'action climatique dans les pays en développement : poids de la dette, coûts prohibitifs du capital, inégalités systémiques du système économique mondial. Elle doit ouvrir la voie à des réformes qui permettent de libérer l'espace budgétaire et politique nécessaire, et donner au Sud Global les moyens d'élaborer et de mettre en œuvre leurs propres stratégies climatiques ambitieuses.

Une Feuille de route qui ne brise pas la dépendance à la finance privée et au carcan de la dette ne sera rien d'autre qu'un écran de fumée, une illusion de solidarité destinée à masquer l'inaction des pays riches.

DE BELÉM À NAIROBI : LA JUSTICE FISCALE SAUVERA LE CLIMAT

En 2024, l'ONU a ouvert un nouveau chapitre historique : des négociations sont engagées pour l'élaboration d'une **Convention-cadre sur la fiscalité**. Cet accord inédit vise à doter la communauté internationale de **règles communes et équitables**, afin de **réparer les dysfonctionnements d'un système fiscal mondial aujourd'hui inadapté et injuste**. Cette démarche représente une **opportunité sans précédent** pour renforcer la coopération entre États et garantir plus de justice fiscale à l'échelle planétaire.

Fiscalité et climat : une convergence décisive en 2025

En novembre 2025, deux rendez-vous mondiaux majeurs se tiendront simultanément : la **COP 30 à Belém** et la **session de négociations de la Convention-cadre des Nations Unies sur la coopération fiscale internationale à Nairobi**. Cette concomitance ouvre une **fenêtre d'opportunité inédite** pour articuler, de manière cohérente, les enjeux de **justice climatique et fiscale**. Les discussions de Nairobi offrent la possibilité de faire de la fiscalité un **levier direct de mise en œuvre des engagements climatiques** pris dans le cadre de la CCNUCC, en résonance avec les décisions attendues à Belém lors de la COP 30.

La future Convention-cadre pourrait ouvrir la voie à de **nouveaux instruments de fiscalité environnementale progressifs**, conçus pour financer la transition écologique et renforcer la lutte contre le changement climatique.

Alignée sur les principes du **pollueur-payeur** et des **responsabilités communes mais différenciées**, cette approche permettrait une **répartition plus équitable des revenus fiscaux**, en particulier au bénéfice des pays du Sud, qui subissent de manière disproportionnée les impacts de la crise climatique.

Actuellement réfractaire, la France appelée à jouer un rôle moteur dans les négociations

Il est indispensable que la France s'investisse de manière constructive dans la suite des négociations, en soutenant l'inscription de principes et d'engagements clairs au sein de la future Convention-cadre :

- **Une intégration explicite du principe des responsabilités communes mais différenciées et capacités respectives (CBDR-RC)**, afin que les pays du Nord ne puissent pas se soustraire à leurs responsabilités historiques de financement.
- **Un engagement clair d'alignement des systèmes fiscaux avec les obligations des États en matière de développement durable, de climat et de biodiversité**, en particulier celles de la CCNUCC.
- **Un sous-engagement spécifique sur une taxation environnementale progressive** en accord avec le principe du pollueur-payeur et celui des CBDR-RC, en faisant spécifiquement référence aux sociétés multinationales et aux particuliers fortunés.
- **La mise en place d'instruments fiscaux internationaux dédiés au financement climatique et au développement durable**, tels qu'une surtaxe appliquée aux profits des entreprises fossiles et des secteurs fortement polluants, ainsi qu'aux revenus issus d'actifs polluants.



Mettre l'adaptation et les pertes et dommages au cœur de la justice climatique

La France doit soutenir des décisions ambitieuses qui placent l'adaptation et les pertes et dommages au centre de l'agenda climatique.

L'ADAPTATION

Le Fonds d'adaptation reste un instrument essentiel, capable de financer des projets concrets, d'assurer un accès direct aux financements et de renforcer l'appropriation nationale. Avec des contributions annuelles ambitieuses, prévisibles et pluriannuelles, il pourrait pleinement déployer son potentiel et jouer un rôle clé en

complémentarité avec le **Nouvel Objectif Collectif Quantifier (NCQG)**, qui doit intégrer un pilier fort sur les pertes et dommages.

Pour que l'Objectif mondial pour l'adaptation (GGA) devienne pleinement opérationnel, il doit être relié à un financement concret. Aujourd'hui, il n'existe pas encore de lien clair entre les indicateurs du GGA et le financement effectif, notamment via des subventions. Un engagement ferme des pays développés est nécessaire pour relier les moyens de mise en œuvre aux indicateurs, en veillant à ce qu'ils reflètent un financement accessible, équitable et sensible au genre.



© Guillaume Falco - pexels

LES PERTES ET DOMMAGES

Nous sommes dans l'ère des pertes et dommages. Les impacts sur la santé, les vies, les écosystèmes et les économies s'aggravent et frappent en premier lieu les populations marginalisées. Après la création du Fonds de réponse aux pertes et dommages (FRLD), il est impératif de ne pas perdre l'élan. **La France devrait s'engager à augmenter ses contributions publiques au FRLD de manière prévisible et encourager les autres pays développés à suivre, afin de garantir des financements massifs, équitables et orientés vers les communautés les plus vulnérables.**

COP30 : l'égalité de genre, un rempart contre le recul des droits

Dans un contexte de montée des gouvernements conservateurs et anti-droits, et de reculs accélérés en matière d'égalité et de justice environnementale, le Plan d'action pour l'égalité de genre (PAG) attendu à la COP30 doit devenir un rempart. Il doit garantir une action climatique répondant réellement aux enjeux de genre, avec des mesures concrètes, adaptées aux contextes, et intégrées aux feuilles de route climatiques (CDN), aux Plans nationaux d'adaptation ou encore au Bilan Mondial.

La Constituante Femmes et Genre de la CCNUCC (WGC) formule plusieurs recommandations essentielles pour ce nouveau PAG, qui s'adressent aussi à la France :

• Finance climatique et PAG :

- Assurer la mobilisation de fonds pour garantir la participation égale et effective des femmes dans les délégations, les processus de la CCNUCC et dans toutes les discussions politiques ;
- mettre en place des cadres solides pour garantir la redevabilité des États et organes de la CCNUCC dans la mise en œuvre de financements climatiques sensibles au genre, ainsi que pour les financements bilatéraux des pays développés vers les pays en développement.

- Mettre l'accent sur **le renforcement des capacités** aux niveaux international, national et infranational, en le reliant à des jalons concrets tels que les CDN, le Bilan mondial et les plans nationaux d'adaptation.

- **Donner la priorité aux groupes marginalisés et garantir des espaces sûrs :**
 - assurer la **participation significative**

des femmes autochtones, des filles et des personnes de diverses identités de genre, trop souvent écartées des processus climatiques ;

- **protéger** explicitement les **Défenseuses des droits humains et environnementaux**, en luttant contre les violences basées sur le genre ;
- Garantir les Droits et Santé sexuels et reproductifs au cœur de l'action climatique juste.

- La France et l'UE doivent aussi montrer l'exemple en **renforçant le rôle de leurs Points focaux nationaux Genre et Changement climatique (NGCCFP)**, et en assurant leur **participation effective dans tous les processus**.

- La France, avec l'UE, doit s'engager à soutenir la **production, la collecte et l'utilisation systématique de données ventilées par genre et par âge** (Activité D5), comme base du suivi et de la redevabilité.

Au-delà des mécanismes institutionnels, le PAG doit permettre une action climatique qui ne soit pas seulement sensible au genre, mais transformatrice. Comme le rappelle le 6^e rapport du GIEC, les inégalités structurelles et les rapports de pouvoir sont parmi les principales raisons pour lesquelles la crise climatique frappe plus durement les femmes, les adolescentes, les filles et toutes les personnes en situation de marginalisation. **Aussi la France, forte de sa diplomatie féministe, doit défendre l'inclusion et l'évaluation des facteurs multidimensionnels d'inégalités, tant dans la compréhension intersectionnelle de la terminologie liée au genre que dans le développement de cadres et de stratégies permettant de démanteler les racines de l'injustice et d'avancer vers une véritable justice climatique.**

© Moniruzzaman Sazal/Climate Visuals Countdown



Les Bilans mondiaux : maintenir la crédibilité des engagements déjà pris et de ceux à venir

Depuis la COP29 à Bakou, les négociations sur le Bilan Mondial piétinent. Pourtant, sa mise en œuvre comme la préparation de sa deuxième édition sont devenues urgentes. Le Bilan Mondial est l'un des rares mécanismes de redevabilité de la CCNUCC. Or, si les États ne traduisent pas leurs promesses de 2023 dans leurs nouvelles feuilles de route, ce processus perdra toute crédibilité. Sans actes concrets, il deviendra un exercice de communication vide, incapable de remettre les pays sur la trajectoire des 1,5 °C.

BILAN MONDIAL N°2 : LE COMPTE À REBOURS A COMMENCÉ

Pour que le prochain Bilan Mondial, prévu en 2028, conserve sa crédibilité, plusieurs conditions doivent être garanties dès la COP30 :

- **Un socle scientifique solide :** le Bilan Mondial n'aura de valeur que s'il repose sur les données les plus récentes. Les calendriers de la CCNUCC et du GIEC doivent être harmonisés pour que le 7^e rapport du GIEC soit pleinement intégré d'ici 2028, même si tous les groupes de travail n'ont pas encore finalisé leur publication. Le GIEC doit aussi se positionner comme médiateur actif, proposer des solutions d'articulation et inscrire ce dialogue à l'agenda de sa réunion de décembre 2025. Sans cela, le texte de décision du Bilan Mondial 2 manquerait de base scientifique et perdrait toute crédibilité.

- **Une participation renforcée et reconnue :** la phase technique du premier Bilan Mondial a été ouverte à des acteurs

variés, mais dans un cadre restreint et peu accessible. Pour y remédier, la société civile et plusieurs parties constituantes de la CCNUCC proposent de créer des assemblées citoyennes à l'échelle mondiale, afin d'alimenter à la fois la phase technique et la phase politique. Ces assemblées constitueraient un outil inédit pour rendre le Bilan Mondial réellement participatif. Leur reconnaissance officielle par la CCNUCC est essentielle pour leur donner un poids réel dans le processus décisionnel.

- **Des connexions politiques claires avec les autres négociations :** le Bilan Mondial ne peut pas rester isolé. Il doit être explicitement relié aux grandes échéances parallèles, notamment la première revue du Nouvel Objectif Collectif Quantifié (NCQG) prévue en 2028. Les résultats de cette revue, ainsi que ceux des discussions sur la transition juste et l'adaptation, doivent figurer dans la décision finale du Bilan Mondial. Sans ces articulations, l'exercice risque de rester théorique et déconnecté des dynamiques politiques essentielles.

Un Bilan Mondial 2 qui ne s'appuie pas sur la science du GIEC, qui n'intègre pas de participation citoyenne et qui ne se connecte pas aux autres négociations climatiques serait réduit à un rituel technocratique, incapable de répondre à l'urgence.

BILAN MONDIAL N°1 : PROCESSUS ENLISÉ, UNE DÉCISION ATTENDUE À BELEM

Le premier Bilan Mondial, lancé à la COP28, devait permettre d'aligner les nouvelles feuilles de route climatiques sur la trajectoire de 1,5 °C. Mais son dialogue de suivi reste bloqué depuis plus d'un an et demi :

- **Un processus enlisé** : les discussions sur le « Dialogue des Émirats Arabes Unis » n'ont toujours pas abouti, faute d'accord sur son périmètre et ses modalités, alors même que la mise en œuvre du Bilan Mondial commence cette année.

- **Un retard déjà problématique** : le dialogue arrive trop tard pour jouer son rôle initial, qui était d'aider les États à aligner leurs nouvelles feuilles de route sur les décisions de 2023. Il pourrait néanmoins être utile en 2026, à condition qu'il serve à identifier les barrières à la mise en œuvre et propose des solutions concrètes.

- **Une décision attendue à Belém** : pour être crédible, la COP30 doit fixer des modalités robustes permettant au moins un rapport annuel, et idéalement des décisions correctives rapides si des obstacles sont identifiés.

- **Un enjeu d'ambition globale** : ce dialogue doit être replacé dans une dynamique plus large. L'écart d'ambition sera flagrant à Belém et les États doivent trouver un espace de discussion sur la mise en œuvre, l'ambition et la mobilisation de la finance climat. Que ce soit via le dialogue des Émirats Arabes Unis, le programme sur la transition juste ou des tables rondes de haut niveau portées par le Brésil, la décision doit être prise à la COP30.

- **En clair** : maintenir un dialogue technique sans décisions concrètes reviendrait à entériner l'échec. La COP30 doit créer un espace politique réel pour corriger la trajectoire et combler le déficit d'ambition.



Pour réussir : les COP dont nous avons besoin

La CCNUCC traverse une crise de légitimité. Les COP se sont multipliées en taille et en visibilité, mais sans réussir à garantir la justice climatique ni à contraindre les principaux pollueurs. Pire : elles ont marginalisé les pays vulnérables, les peuples autochtones et la société civile, tout en laissant les pays riches et les industries fossiles échapper à leurs responsabilités [[United call for an urgent reform of the UN Climate Talks](#)]. Dans de trop nombreux cas, l'accueil des COP dans des États autoritaires ou liés aux intérêts fossiles a encore fragilisé le processus et entaché sa crédibilité.



© Konrad Skotnicki

Pourtant, les COP restent le seul espace multilatéral où près de 200 États se réunissent chaque année pour discuter du climat. C'est pourquoi il est urgent de réformer leur fonctionnement, afin qu'elles redeviennent des espaces d'action efficaces, transparents et démocratiques.

Protéger les négociations climatiques contre l'emprise des industries polluantes, principalement responsables de la crise climatique. Les représentants des industries fossiles et des secteurs fortement émetteurs, comme l'agriculture industrielle, ne doivent plus avoir accès aux espaces de négociation ni aux partenariats commerciaux. Une politique stricte de conflits d'intérêts doit être instaurée, incluant la divulgation complète des financements et des affiliations de tous les

participants. Les COP doivent être recentrées sur leur objectif premier : produire des décisions ambitieuses, justes et contraignantes, plutôt que de servir de vitrine aux pollueurs.

Restaurer l'équilibre des pouvoirs et réformer la prise de décision. Le blocage systématique par une minorité d'États ne peut plus durer. Lorsque le consensus échoue, la décision doit être possible à la majorité qualifiée. Il s'agit de redonner du poids aux pays vulnérables et aux communautés en première ligne, pour que leurs priorités déterminent réellement les résultats des négociations.

Assurer l'intégrité des pays hôtes et des présidences de la COP. L'accueil d'une COP doit être conditionné au respect strict des droits humains et à des garanties

contraignantes, accessibles et publiques. Les présidences doivent être tenues d'assurer des négociations inclusives, transparentes et tournées vers l'action, et non instrumentalisées au service d'intérêts politiques ou économiques contraires aux objectifs climatiques.

Garantir la participation équitable et transparente de la société civile. Les participant·e·s doivent pouvoir accéder aux COP sans entraves : un système de visas simple, rapide et équitable doit être mis en place. L'accès aux documents et aux salles de négociation doit être garanti, et les huis clos limités. Un point focal indépendant sur les droits humains doit être créé pour protéger les observateurs et délégués face aux menaces, au harcèlement ou aux violences.

Renforcer les mécanismes de conformité et de responsabilité. Le mécanisme de conformité de la CCNUCC doit être consolidé afin de contraindre les États à respecter leurs engagements, avec des incitations claires et des mesures correctives en cas de non-respect. Les engagements annoncés doivent faire l'objet d'un suivi transparent et rigoureux, afin d'éviter les promesses de façade qui discréditent le processus.

Relier les COP aux autres dynamiques internationales. Les négociations climatiques doivent s'articuler avec les Conventions de Rio, les décisions des tribunaux internationaux et les nouveaux traités en cours, comme ceux sur les plastiques ou la non-prolifération des combustibles fossiles. Cette cohérence est indispensable pour donner un socle juridique solide aux engagements climatiques et éviter que les COP ne restent isolées du reste du droit international.

NOTES DE FIN

1 - ONU info, <https://news.un.org/fr/story/2025/09/1157475>

2 - D'un point de vue scientifique, il faudra encore du temps avant de savoir avec certitude si la limite de 1,5 °C fixée par l'Accord de Paris a été atteinte, car celle-ci est évaluée sur une moyenne d'au moins vingt ans. Cependant, nous savons avec certitude que si les émissions ne diminuent pas rapidement, le dépassement de la limite de 1,5 °C pourrait survenir dès 2030. <https://climateanalytics.org/publications/latest-science-on-the-1-5-c-limit-of-the-paris-agreement> ; Meteo France, CEA, CNRS, Mercator Ocean International, Communiqué de presse, 19 juin 2025, Les émissions de gaz à effet de serre toujours en hausse, limiter le réchauffement planétaire sous 1,5 °C n'est

désormais plus atteignable" https://vert.eco/wp-content/uploads/2025/06/18052025_CP_Indicateur_cle_climat_mondial_2024.pdf

3 - ONU NEWS, Limiter la hausse de la température mondiale à 1,5 °C, « c'est encore possible », affirme Guterres, <https://news.un.org/fr/story/2025/09/1157554>

4 - Déclaration politique des peuples autochtones du bassin amazonien et de tous les biomes du Brésil pour la COP30 (juin 2025) https://coiab.org.br/wp-content/uploads/2025/06/ENG_POLITICAL-DECLARATION-OF-THE-INDIGENOUS-PEOPLES-COP30.pdf

5 - Reclaim Finance et al., [Banking on Business as usual](#), Septembre 2025

6 - Reclaim Finance, [6:1, un ratio pour transformer notre système énergétique](#), Février 2024

7 - [Adaptation finance and the private sector: opportunities and challenges for developing countries - Summary for policymakers - Zurich Climate Resilience Alliance](#)

8 - OXFAM, <https://www.oxfamfrance.org/rapports/les-vrais-chiffres-des-financements-climatiques>

9 - ODI et Heinrich Böll Stiftung, genre et financement climatique, https://us.boell.org/sites/default/files/2022-04/CFF10%20-%20Genre%20et%20financement%20climatique_FR%202021_0.pdf

Contactez les ONG pour en savoir plus sur les enjeux de la COP

RÉSEAU ACTION CLIMAT

Ludivine Préneron,
Chargée de communication
06 71 14 06 37
ludivine.preneron@reseauactionclimat.org
sur place du 10 au 22 novembre

ACTION CONTRE LA FAIM

Marie Cosquer, Analyste plaidoyer
système alimentaire et crise climatique
07 81 28 84 97
mcosquer@actioncontrelafaim.org
sur place du 10 au 22 novembre

350

Fanny Petitbon, 06 19 12 21 46
fanny.petitbon@350.org
sur place du 8 au 22 novembre

OXFAM FRANCE

Marika Bekier, Responsable médias
06 24 34 99 31
mbekier@oxfamfrance.org

CCFD-TERRE SOLIDAIRE

Sophie Rebours,
Responsable relations médias
07 61 37 38 65
s.rebours@ccfd-terresolidaire.org

SECOURS CATHOLIQUE-

CARITAS FRANCE

Christelle Brésin, chargée
des relations média
06 71 00 69 73
christelle.bresin@secours-catholique.org

WECF

Anne Barre, Experte Genre et Climat
07 86 60 57 41
anne.barre@wecf.org
sur place du 10 au 21 novembre

GUYANE NATURE ENVIRONNEMENT

Nolwenn Rocca - Coordinateur de Guyane
Nature Environnement,
06 94 31 17 04
coordination@federation-gne.fr

GREENPEACE

Franck Mithieux, chargé
de communication
06 30 23 52 78
franck.mithieux@greenpeace.org
porte-paroles sur place du
5 au 22 novembre

Le Réseau Action Climat-France,
fédération de 37 associations
nationales et locales, lutte contre
les causes des changements
climatiques, de l'échelle internationale
à l'échelle locale. Il est le représentant
français du Climate Action Network
International, réseau mondial de plus
de 1300 ONG.

Il couvre l'ensemble des secteurs
responsables du dérèglement
climatique : les transports, la
production d'énergie, l'agriculture et
l'alimentation, l'habitat, et travaille à
l'élaboration de mesures alternatives
et ambitieuses pour lutter contre
le changement climatique
et ses impacts.

Le Réseau Action Climat fédère les associations impliquées dans la lutte contre le dérèglement climatique

